**Zeitschrift:** Le Tracteur et la machine agricole : revue suisse de technique agricole

Herausgeber: Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture

**Band:** 19 (1957)

Heft: 2

Rubrik: La manipulation de l'essence au tétraéthyle de plomb

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

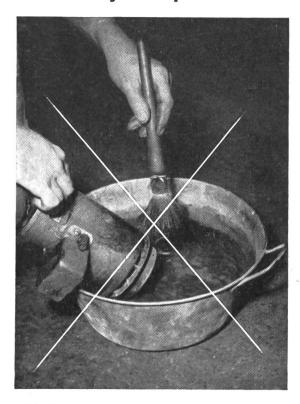
## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 19.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

## La manipulation de l'essence au tétraéthyle de plomb



Un bon nombre de nos lecteurs se souviendront certainement qu'à partir du 1er mai 1947, le Conseil fédéral autorisa l'usage d'essence contenant du tétraéthyle de plomb (dite aussi essence éthylée ou essence au plomb) pour alimenter les moteurs, cet adjuvant conférant au carburant des qualités d'indétonance. Etant donné que l'essence au tétraéthyle de plomb peut être nuisible pour la santé si l'on néglige de prendre des précautions élémentaires, les récipients dans lesquels elle est conservée doivent toujours porter l'inscription: «Essence au tétraéthyle de plomb». En outre, il faut qu'elle soit rendue reconnaissable par un colorant et ait la teinte suivante:

Essences à indice d'octane supérieur à 100: (pour avions) verte, brune ou violette Essences à indice d'octane inférieur à 100: (pour autos) de jaune à rougeâtre, ou bleue

Au cours de la dernière séance de la commission technique, ce ne fut peut-être pas tout à fait sans raison que l'on exprima la crainte que l'essence au tétraéthyle de plomb ne soit trop dangereuse pour être utilisée dans l'agriculture. L'agriculteur manipule en effet ce carburant bien plus fréquemment que l'automobiliste (en faisant le plein) et court davantage de risques (en cas de blessures). Lorsque les repas sont pris aux champs, il n'est pas toujours possible de se laver les mains. Il y a aussi le danger que l'on emploie par ignorance de l'essence au plomb pour les nettoyages. Nous estimons donc utile de rappeler ci-contre les prescriptions publiées au moment où l'usage de l'essence au tétraéthyle de plomb fut autorisé. La Rédaction.

